

été annoncé le 18 décembre dans l'ordre à la milice n° 290, comme l'exige le règlement.

**EMPLOI DU REVEREND G. C. PATTERSON.**

**M. BOYCE** demande :

1. Le révérend G. C. Patterson, ci-devant du village d'Embro, dans le district électoral d'Oxford-nord, a-t-il quelque emploi dans le service public ?
2. Dans l'affirmative, où est-il domicilié, quelles sont ses fonctions, quand a-t-il été nommé et quels sont ses appointements ?
3. Qui a proposé sa nomination ?
4. A-t-il subi un examen d'aptitude ?
5. Combien de fois est-il tenu de faire rapport et quelle est la date de son dernier rapport ?

**Sir WILFRID LAURIER** : D'après les renseignements reçus des divers départements, il ne semble pas que M. Patterson soit à l'emploi de l'Etat.

**REDUCTION DU FER, DE L'ACIER ET DU PLOMB.**

**M. T. CHISHOLM** demande :

Quel est le nombre de tonnes produites dans chacune des usines de fer, d'acier et de plomb en Canada, le nombre d'hommes employés et le montant des salaires payés dans chacune ?

L'hon. M. PATERSON : J'ai obtenu du département du Commerce les renseignements suivants, qui ne répondent pas d'une manière complète aux questions de l'honorable député.

La production total de fer et d'acier dans les usines du Canada, et sur laquelle il a été payé une prime dans le cours de l'exercice financier clos le 30 juin 1906, est indiquée ci-après.

Compagnies.	Tonnes de fer et d'acier.
The Dominion Iron & Steel Co. Ltd.	521,485
The Nova Scotia Steel & Coal Co. Ltd.	125,858
The Hamilton Steel & Iron Co. Ltd.	124,175
The Canada Iron Furnace Co. Ltd.	34,773
The Algoma Steel Co. Ltd.	372,771
The Deseronto Iron Co. Ltd.	12,085
The Londonderry Iron & Mining Co. Ltd.	31,227
John McDougall & Co.	2,695
The Montreal Rolling Mills Co.	2,462
<b>Total.</b>	<b>1,227,531</b>

La quantité de plomb contenue dans les minerais plombifères extraits au Canada, livrés par les producteurs à de hauts fourneaux au Canada et sur lesquels il a été payé une prime dans le cours du dernier exercice financier, s'élève 14,407 tonnes.

Les établissements miniers qui ont produit ces quantités de plomb et qui ont bénéficié de la prime sont au nombre d'à peu cent trente-cinq.

**Sir FREDERICK BORDEN.**

Cela ne représente pas tout le plomb qui a été extrait, mais celui seulement dans les conditions voulues pour obtenir la prime et qui seul apparaît dans les livres du département.

Le département ne sait pas combien d'hommes il a été employé, ni quelles sommes ont été payées sous forme de salaires par aucune des compagnies ou aucun des particuliers produisant le fer, l'acier ou le plomb.

**AMENDES IMPOSEES A UNE COMPAGNIE DE CORDERIE.**

**M. CLEMENTS** demande :

1. Quelles ont été les recettes du fisc provenant d'amendes imposées à la "Chatham Cordage Company" pour fraude dans la fabrication de la ficelle d'engrèbage ?
2. Une commission a-t-elle été payée à Alexander Smith, ancien organisateur libéral dans l'Ontario, pour régler ces affaires ?
3. Dans l'affirmative, combien a-t-il reçu ?

L'hon. M. PATERSON :

1. Le nom "Chatham Cordage Company" n'apparaît dans aucune des saisies ; mais il a été opéré des saisies dans l'établissement désigné "The M. J. Wilson Cordage Company", (à responsabilité limitée) de Chatham, probablement la compagnie dont on veut parler, en conséquence desquelles saisies il a été versé au crédit du receveur général \$281.52 par la cour, et \$67.50 par l'inspecteur ; total \$349.02.

2 et 3. Non. Aucune de la part du département, non plus qu'à sa connaissance.

**SALLE D'ARMES DE CHATHAM**

**M. CLEMENTS** demande :

Si des sommes d'argent sont dues aux entrepreneurs de la salle d'armes de Chatham et pour des travaux terminés, quand ces entrepreneurs recevront-ils ce qui leur est dû ?

L'hon. M. FISHER : Toutes sommes qui pourront être dues seront payées dès que le bill des subsides aura force de loi.

**W. S. LOGGIE & CIE.**

**M. BOYCE** demande :

1. Quelles sommes a-t-il été payé par un département quelconque de l'administration en 1905, 1906 jusqu'au 1er mars 1907, à W. S. Loggie & Cie, de Chatham (N.-B.), et pour quelles fins ?

2. Est-ce la maison dont M. W. S. Loggie, député de Northumberland (N.-B.), aux Communes, est associé et gérant ?

**Sir WILFRID LAURIER** : Je ne sache pas qu'il existe aucune compagnie pareille ; mais il s'en trouve une connue sous le nom de la compagnie W. S. Loggie, constituée en corporation sous l'empire des lois de la Nouvelle-Ecosse. Il n'a rien été payé durant les années 1905 et 1906 ; mais il lui a été payé en 1907 par le département de la Marine la somme de \$2,467.38 pour bois,